

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi 15 juin 2021 à 20 heures sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

Étaient présents

M. Bertrand GONIN, Mme Geneviève RIBAILLIER, M. Pierre MELLINGER, Mme Régine PASQUIER, M. Julien LIOTARD, Mme Loré VINDRY, M. Daniel VIALLY, Mme Ghislaine LALBERTIER, Mme Véronique DÉRUDET, Mme Xandrine GUERIN, M. Olivier BORDENAVE, M. Pascal BEAUVERIE, Mme Cécile GIRARDET.

Étaient absents, ont donné pouvoir

M. Christian BILLAUD a donné procuration à M. Pascal BEAUVERIE

M. Olivier FARGES a donné procuration à M. Pierre MELLINGER

Était absent

Rapport d'activité du Maire

Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Mme Véronique DERUDET.

Ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

Conseil municipal précédent

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Convention de participation financière annuelle avec MJC Fleurieux-Éveux, les communes d'Éveux et de Fleurieux sur l'Arbresle - Contrat Enfance Jeunesse 2021 – 22/2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 02/2019 du 31/01/2019 concernant la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la CAF.

Le principe de ce contrat est de définir pour une période donnée avec les services de la CAF et en partenariat avec d'autres collectivités et associations, la mise en place d'actions en faveur de l'encadrement et de l'accueil de l'enfance et de la jeunesse et les conditions de participation de la commune à ces actions. Le montant global des participations est défini dans le contrat.

Monsieur le Maire rappelle que l'association MJC Fleurieux - Éveux assure la mise en place et le fonctionnement général d'un accueil pour les enfants âgés de 3 à 17 ans des communes d'Éveux et de Fleurieux sur l'Arbresle. A ce titre, il est prévu que chacune des communes subventionne cette association, en fonction de la moyenne du nombre de leurs enfants fréquentant la structure pour une période donnée.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place une convention pour l'année 2021, entre les deux communes et l'association, afin de définir les conditions et obligations de chacune des parties, les modalités de versements et le taux de subvention à répartir entre Éveux et Fleurieux sur l'Arbresle.

Monsieur le Maire en donne lecture et souligne que pour 2021, sur une subvention de 69.554,46 €, le taux de participation d'Éveux est fixé à 22% soit 15 301,98 €.

À cette subvention s'ajoute le remboursement d'une formation BAFA à la MJC Éveux-Fleurieux pour Éveux, à hauteur de 500€.

La subvention sera à verser directement à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention visant à l'attribution d'une subvention à l'association MJC Fleurieux-Éveux répartie entre les communes d'Éveux et de Fleurieux sur l'Arbresle dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- de notifier que la présente délibération sera transmise au Président de la MJC Fleurieux-Éveux.

Subventions aux associations éveusiennes - Année 2021 – 23/2021

Monsieur le Maire donne lecture des différentes subventions proposées pour l'année 2021 pour les associations éveusiennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer les subventions aux associations éveusiennes pour l'année 2021 comme suit :

Noms	Montants en €
<i>ADEPECE</i>	157
<i>APE (33 € x 85 enfants)</i>	2 805
<i>Carpe Diem et Crea</i>	157
<i>Comité des fêtes</i>	664
<i>Éveux et son patrimoine</i>	362
<i>JSP</i>	157
<i>LACIM Groupe Éveux</i>	2 243
<i>Société Communale de chasse d'Éveux</i>	157
TOTAL	6 702 €

- de rappeler que les crédits nécessaires figurent au compte 6574 du budget primitif général 2021 de la commune.

Subvention à la médiathèque d'Éveux - Année 2021 – 24/2021

Monsieur le Maire donne lecture de la subvention proposée pour l'année 2021 à l'association médiathèque d'Éveux.

Loré VINDRY, Présidente de l'association, indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (14 votants) :

- d'octroyer une subvention de 4 437 € pour l'année 2021 à l'association médiathèque d'Éveux ;
- de rappeler que les crédits nécessaires figurent au compte 6574 du budget primitif général 2021 de la commune.

Subvention au CCAS - Année 2021 – 25/2021

Monsieur le Maire propose pour l'année 2021 une subvention au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention 3 000 € au CCAS. pour l'année 2021,
- de rappeler que les crédits nécessaires figurent au compte 657362 du budget primitif général 2021 de la commune.

Demande de subvention « Appel à projets » du Département pour le square de l'église – 26/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Appel à projets » du Département concernant l'aménagement du square de l'église.

La demande de subvention s'articule comme suit :

➤ **Aménagement du square de l'église**

- Montant des travaux HT	199 549,00 €
- Demande de subvention (environ 50%)	99 774,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention « Appel à projets » pour le lancement du projet de l'aménagement du square de l'église,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- de préciser que les travaux seront imputés sur la section d'investissement du budget communal au compte 2128.

Demande de subvention « Appel à projets » du Département pour l'isolation et la rénovation du pôle mairie – 27/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Appel à projets » du Département concernant l'isolation et la rénovation du pôle mairie.

La demande de subvention s'articule comme suit :

➤ **Isolation et la rénovation du pôle mairie**

- Montant des travaux HT	290 000,00 €
- Demande de subvention (50%)	145 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention « Appel à projets » pour le lancement du projet de l'isolation et la rénovation du pôle mairie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- de préciser que les travaux seront imputés sur la section d'investissement du budget communal au compte 2135.

Demande de subvention « DSIL » de l'État pour l'amélioration et l'économie d'énergie de l'éclairage public – 28/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement public Local » de l'État concernant l'amélioration et l'économie d'énergie de l'éclairage public.

La demande de subvention DSIL s'articule comme suit :

➤ Amélioration et économie d'énergie de l'éclairage public

- Montant des travaux HT	220 000,00 €
- Demande de subvention (environ 33%)	72 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention « DSIL » de l'État pour le lancement du projet de l'amélioration et l'économie d'énergie de l'éclairage public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- de préciser que les travaux seront imputés sur la section d'investissement du budget communal au compte 2041581.

Demande de subvention « DETR » de l'État pour le parking du Morillon – 29/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » de l'État concernant le parking du Morillon.

La demande de subvention DETR s'articule comme suit :

➤ Mise en place d'un parking sur le hameau du Morillon

- Montant des travaux HT	50 000,00 €
- Demande de subvention (58%)	29 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention « DETR » de l'État pour le lancement du projet de mise en place d'un parking sur le hameau du Morillon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- de préciser que les travaux seront imputés sur la section d'investissement du budget communal au compte 2128.

Demande de subvention « DSIL » de l'État pour l'isolation et la rénovation du pôle mairie – 30/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement public Local » de l'État concernant l'isolation et la rénovation du pôle mairie.

La demande de subvention s'articule comme suit :

➤ Isolation et la rénovation du pôle mairie

- Montant des travaux HT	290 000,00 €
- Demande de subvention (50%)	145 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention « DSIL » pour le lancement du projet de l'isolation et la rénovation du pôle mairie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- de préciser que les travaux seront imputés sur la section d'investissement du budget communal au compte 2135.

Demande de subvention « Ambition Région » pour le parking du Morillon – 31/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Ambition Région » concernant le parking du Morillon.

La demande de subvention s'articule comme suit :

➤ **Mise en place d'un parking sur le hameau du Morillon**

- Montant des travaux HT	50 000,00 €
- Demande de subvention (58%)	29 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention « Ambition Région » pour le lancement du projet de mise en place d'un parking sur le hameau du Morillon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- de préciser que les travaux seront imputés sur la section d'investissement du budget communal au compte 2128.

Approbation du Budget Primitif 2021 du Budget général de la commune – 32/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2021 du Budget général de la commune qui s'établit de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **939 000,00 €**
- Section d'investissement : **1 447 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget général de la commune.

Restaurant scolaire : montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2021/2022 – 33/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 30/2020 du 25 juin 2020 sur les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 (période du 01/09/2020 au 31/08/2021). Ces tarifs comprennent le service d'un repas et la garde pendant deux heures

À partir de l'année scolaire 2021/2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les participations journalières :

- pour les élèves domiciliés sur la commune d'Éveux : **4,70 €** ;
- pour les élèves domiciliés hors de la commune d'Éveux : **6,70 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer la participation au restaurant scolaire municipal pour les élèves domiciliés sur la commune d'Éveux à **4,70 €** pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- de fixer la participation au restaurant scolaire municipal pour les élèves domiciliés hors de la commune d'Éveux à **6,70 €** pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- de retirer la délibération n° 30/2020 du 25 juin 2020 ;

- de dire que la nouvelle délibération prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Une facture sera adressée à chaque famille et les sommes dues seront recouvrées par le Centre des Impôts de Tarare.

Garderie périscolaire du matin: montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2021/2022 – 34/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 31/2020 du 25 juin 2020 sur les tarifs de la garderie périscolaire du matin pour l'année scolaire 2020/2021 (période du 01/09/2020 au 31/08/2021).

À partir de l'année scolaire 2021/2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la garderie du matin :

- tarif de la garderie du matin pour les élèves domiciliés sur la commune d'Éveux :
1,50 € et 0,75 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
- tarif de la garderie du matin pour les élèves domiciliés hors de la commune :
1,70 € et 0,85 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le prix de la garderie du matin pour les élèves domiciliés sur la commune d'Éveux à 1,50 € et 0,75 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- de fixer le prix de la garderie du matin pour les élèves domiciliés hors de la commune d'Éveux à 1,70 € et 0,85 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- de retirer la délibération n° 31/2020 du 25 juin 2020 ;
- de dire que la nouvelle délibération prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Une facture sera adressée à chaque famille et les sommes dues seront recouvrées par le Centre des Impôts de Tarare.

Garderie périscolaire du soir : montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2021/2022 – 35/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 58/2020 du 18 novembre 2020 sur les tarifs de la garderie périscolaire du soir pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31/08/2021.

À partir de l'année scolaire 2021/2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la garderie du soir :

- tarif de la garderie du soir pour les élèves domiciliés sur la commune d'Éveux :
de 16h30 à 17h : 1 € et 0,50 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
de 16h30 à 18h : 2,70 € et 1,35 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
de 16h30 à 18h30 : 4,70 € et 3,35 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
au-delà de l'horaire de fin : 5 € le ¼ heure ;
- tarif de la garderie du soir pour les élèves domiciliés hors de la commune :
de 16h30 à 17h : 1,20 € et 0,60 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
de 16h30 à 18h : 3 € et 1,50 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
de 16h30 à 18h30 : 5 € et 3,50 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
au-delà de l'horaire de fin : 5 € le ¼ heure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le prix de la garderie du soir pour les élèves comme récapitulé dans la grille suivante :

- tarif de la garderie du soir pour les élèves domiciliés sur la commune d'Éveux :
 - de 16h30 à 17h : 1 € et 0,50 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
 - de 16h30 à 18h : 2,70 € et 1,35 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
 - de 16h30 à 18h30 : 4,70 € et 3,35 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
 - au-delà de l'horaire de fin : 5 € le ¼ heure ;
- tarif de la garderie du soir pour les élèves domiciliés hors de la commune :
 - de 16h30 à 17h : 1,20 € et 0,60 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
 - de 16h30 à 18h : 3 € et 1,50 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
 - de 16h30 à 18h30 : 5 € et 3,50 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille ;
 - au-delà de l'horaire de fin : 5 € le ¼ heure ;
- de retirer la délibération n° 58/2020 du 18 novembre 2020 ;
- de dire que la nouvelle délibération prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Une facture sera adressée à chaque famille et les sommes dues seront recouvrées par le Centre des Impôts de Tarare.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 Association des Sites Le Corbusier – 36/2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 32/2017 du 11 mai 2017 concernant l'adhésion de la commune d'Éveux à l'association des Sites Le Corbusier. Le principe de cette association est de fixer des objectifs communs poursuivis par les parties.

Ses objectifs sont :

- de valoriser l'inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et le suivi statistique de la fréquentation sur chaque site inscrit et non inscrit,
- d'élaborer et le dépôt d'une seconde candidature (30 septembre 2018) auprès du Conseil de l'Europe dans le cadre des Itinéraires Culturels Européens. Les actions sont développées dans le programme d'actions en annexe 1 de la convention,
- de coordonner des initiatives locales autour du patrimoine Le Corbusier et diffusion de celles-ci à travers le portail internet dédié et redynamisation du site internet de l'ASLC avec un renforcement de la mise en réseau des sites internet des sites inscrits et non-inscrits.

Pour financer le coût de ce programme d'actions, une subvention de fonctionnement sur quatre années consécutives, est demandée à chaque membre de l'association, suivant un calendrier budgétaire prévisionnel. Pour la commune d'Éveux, la contribution financière annuelle a été fixée à **200 €**.

La convention est à présent soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021 à 2024 et le montant de la participation annuelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Informations et questions diverses

✂ **Commission voirie, lieux publics et espaces verts (Pascal BEAUVÉRIE délégué par Christian BILLAUD absent) :**

- Concernant le marché d'appel d'offres pour la requalification du square de l'église, 2 entreprises ont déposé des offres avec 2 variantes, l'une pour des chaises en option pierre ou bois et l'autre pour une esplanade en bois ou des pavés engazonnés.

✂ **Commission urbanisme et informatique (Pierre MELLINGER) :**

- Urbanisme : M. MELLINGER explique le projet « Parcours artistique ».

✂ **Commission vie sociale et associative, information (RéGINE PASQUIER) :**

- La réunion des associations aura lieu le 08 octobre 2021, salle La Brévenne.
- Le forum des associations aura lieu le 03 septembre 2021 à partir de 18h30, salle Le Corbusier.

✂ **Commission scolaire, extra-scolaire, enfance et jeunesse (Geneviève RIBAILLIÉ) :**

- Evolution du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) en CTG (Contrat Territorial Global).
- Pour la rentrée 2021-2022, les inscriptions sont de 86 élèves et les classes restent inchangées.

✂ **Commission bâtiments communaux (Julien LIOTARD) :**

- La mairie est en lien avec la CCPA pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- La consultation des entreprises est lancée pour maîtrise d'œuvre du projet isolation et rénovation des bâtiments pôle mairie.

Autres points abordés :

- Daniel VIALLY informe qu'une réunion a eu lieu avec l'association La Cabane afin de mettre à leur disposition une salle.

La séance est levée à 21h30